

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

Le douze du mois de février deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Joëlle BAYARD

Secrétaire de séance : Michelle CHIRAT

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FISCAL ET FINANCIER DE CCFE – Délibération 2402001

Monsieur le Maire expose la volonté du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est de réviser les conditions des reversements financiers à ses communes membres afin de corriger certaines disparités et présente le nouveau pacte fiscal et financier.

Le montant perçu en 2024 après révision et dégressivité sera de 450 820 € contre 358 315 € en 2023.

Il propose au conseil municipal d'approuver ce nouveau pacte fiscal et financier et l'autoriser à signer les documents correspondants.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST POUR LA PRISE EN CHARGE INTERCOMMUNALE DES COTISATIONS AU SDIS – Délibération 2402002

La communauté de Communes a approuvé la modification des statuts afin d'y intégrer la compétence facultative « Prise en charge des cotisations des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours ». Le transfert de cette compétence conduira CCFE à acquitter les contributions annuelles au SDIS. Cette prise en charge sera compensée par une diminution équivalente des ACTP.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification de statuts.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

PACTE FISCAL ET FINANCIER : REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS – Délibération 2402003

Vu les délibérations de la Communauté de Communes approuvant le nouveau pacte fiscal et financier et la révision du montant des attributions de compensation,

Vu le tableau établissant le montant prévisionnel des attributions de compensations pour la période de 2024 à 2027 :

2024	2025	2026	2027
450 820 €	443918 €	437 016 €	430114 €

Monsieur le Maire propose d'approuver les montants révisés de l'attribution de compensation.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

FONDS DE CONCOURS 2023 - 2024 - Délibération 2402004

La mise en place d'un fonds de concours exceptionnel au bénéfice des communes a été validé par le conseil communautaire. L'enveloppe est calculée en fonction de la population de chaque commune à raison de 40 € par habitant sur la base de l'estimation INSEE au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette attribution sur le projet de construction de la micro-crèche.

Montant des travaux : 650 000 € HT

Montant de la subvention demandée : 58 600 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

VOTE DES TAXES LOCALES 2024 – Délibération 2402005

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,

Vu les baisses des dotations de l'Etat et la baisse des fonds de concours de la Communauté de Communes,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements, et que ses taux sont parmi les plus bas du département,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1 % pour 2024 :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
FONCIER BATI	24.34 %	24.58 %
FONCIER NON BATI	17.98 %	18.15 %
TAXE HABITATION	2.98 %	3.01 %

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DU DEPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE – Délibération 2402006

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une micro-crèche estimé à 650 000 € HT (y compris maîtrise d'œuvre, mobilier intérieur, extérieur et raccordement des concessionnaires).

Il propose de solliciter les services du Département pour une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée et à la CAF.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Délibération 2402007

Monsieur le Maire propose de verser la subvention aux associations pour l'année 2024 de la manière suivante :

APE Ecole de Civens	700
Anciens D'AFN	100
SSIAD Montagnes du Matin (ADMR)	200
Baladins	700
Club du 3ème âge	350
Comité des fêtes	700
Entente Feurs Civens (tennis table)	700
MJC	700
USEP	100
Vie libre	150
JALMALV	200
Roses de Noël	200
Forez Donzy Football (subvention exceptionnelle de 200 € en 2024)	700+200
Basket (convention)	2500
Divers	100
TOTAL 65748	8300

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

LEGS LAFFAY – Délibération 2402008

Monsieur le Maire rappelle les termes du legs consenti par Monsieur LAFFAY le 20 février 1958 qui doit être partagé de la manière suivante :

- Le premier destiné à récompenser l'homme ou la femme de tout âge habitant Civens depuis 2 ans au moins et qui aura avec le plus de dévouement soigné ses parents ou même des étrangers dans la maladie, ou à défaut à toute personne nécessiteuse accablée par le malheur. Ce prix pouvant être distribué plusieurs années de suite à la même personne.
- Le deuxième destiné à récompenser le cultivateur propriétaire ou fermier exploitant au minimum 4 hectares et au maximum 40 hectares, habitant Civens depuis 2 ans au moins qui aura le mieux cultivé les terrains et entretenu sa ferme. Le conseil municipal de Civens ayant la possibilité de partager chacun de ces 2 prix à 2 personnes.

Il est rappelé les délibérations du Conseil Municipal :

- 1^{ER} juillet 1976 : Décision de désigner chaque année 3 bénéficiaires au titre du prix de vertu et 3 bénéficiaires agriculteurs,
- 14 février 2000 : En raison des difficultés rencontrées pour attribuer le prix aux agriculteurs (aucun agriculteur ne répond désormais aux critères demandés), le Conseil Municipal propose la modification du testament afin d'attribuer ce prix à la coopérative de matériel agricole.

Considérant les propositions du CCAS et du Conseil Municipal,

Considérant le vote à bulletin secret du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose l'attribution du Legs LAFFAY de la manière suivante :

- La moitié à la CUMA de la Côte
- La moitié pour 3 personnes méritantes de la commune

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2025 :

Comme chaque année, à la demande du Préfet, la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2025 est établie en procédant au tirage au sort de 3 électeurs issus de la liste électorale communale.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Mireille PALMIER :

École : Visite annuelle DDEN le 9 février - école bien entretenue, projet « NEFLE » à préparer pour l'obtention d'une subvention pour l'aménagement de la cour (demande possible pour l'acquisition de matériel, des travaux).

RV mercredi 14 février avec le Cabinet Réalités pour une étude de l'aménagement de la cour.

➤ Fabien MARTINON :

Urbanisme : Explications concernant la ZAN (zéro artificialisation nette).

Commission déchets de la CCFE : Le marché se termine fin 2024 donc choix à venir de nouveaux prestataires.

➤ Nathalie BLANCHARD

Mutualisation (contrat négocié et LEADER).

➤ Christophe GUILLARME :

-Urbanisme : Lotissement les jonquilles Route de Rozier : PA accordé pour 8 lots.

Appartements « KENT Group » rue de la Marquise de Vivens : travaux intérieurs en cours.

-Salle « Les Balcons du Forez » :

Poursuite des locations sous réserve du choix d'un traiteur indiqué dans le règlement.

Fuites sur la toiture : malfaçon lors de la pose, en attente des informations de l'entreprise SUPER.

➤ Philippe SESSIECQ :

Travaux réalisés par l'entreprise DUMORTIER sur la toiture de la grange et travaux à venir sur la toiture de l'école.

➤ Christophe GUILLARME :

Volets à la mairie : demande à la commission bâtiments pour l'établissement d'un devis volets aluminium + stores.

Lotissement les grands prés : arbres qui endommagent le trottoir à couper.

Cimetière paysager : inauguration le 14 juin à 11 heures. 2 bancs installés dans l'ancien cimetière.

➤ Edouard PONCET :

Franck CHARIER remercie les élus pour la médaille des 30 ans et le bon d'achat.

Parking covoiturage : réaménagé et arbres transplantés sur différents points de la commune en raison du manque de terre.

TOUR DE TABLE :

Gérard BORDET :

-Comité syndical du SIEL,

-Rencontre avec Monseigneur BATAILLE.

Christophe GERARD :

-Devis pour l'installation de lettres « CIVENS »

Olivier FAJWISIEWICZ :

-Bulletins distribués,

-Compteurs d'eau : pose d'une antenne pour la télérelève dans le clocher de l'église et refus de GAM VERT pour la pose d'une seconde antenne sur le bas de la commune.

Fabien MARTINON :

-Bulletins : Retard d'impression et qualité moindre du papier,

-Démarchage par une entreprise pour la construction d'un city stade : rendez-vous pris. A voir suivant les subventions que l'on pourrait obtenir,

-Remerciements aux Baladins pour la soirée Diots (municipalité représentée),

-Remise d'un chèque de 2700 € à la Ligue contre le cancer par le Tennis de Table suite animation « Octobre Rose »,

- Résidence seniors : toujours en étude avec NOVIM,
 - Commission voirie : réflexion sur les sens de circulation dans différents quartiers de la commune.
- Philippe SESSIECQ :
- Nouveau au marché : Traiteur Exotique tous les mercredis des semaines impaires,
 - Projet lettres Civens : 2 devis demandés (estimation 5 000 € HT).
- Michelle CHIRAT :
- Marche des Baladins le dimanche 3 mars.
- Dominique DUBOIS :
- Déduction taxe foncière pour la rénovation des bâtiments (isolation).
- Nathalie BLANCHARD :
- Commémoration 24 mars à 10h30.
- Mireille PALMIER :
- Réunion sur la santé mentale avec divers organismes dont la CPTS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Maire
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance
Michelle CHIRAT